

Enclencher une réflexion sur la protection juridique des nuages

Dossier de la rédaction de H2o
March 2024

À la veille de la 3^e Journée internationale des nuages, vendredi 29 mars 2024, des collégiens et lycéens de France (collège André Malraux d'Asnières, lycée Michelet de Vanves) et des étudiants (Sciences-Po, ENS, master de création littéraire de Cergy) sont réunis à la rencontre des députés français pour proposer une réflexion sur la protection juridique des nuages. Une action politico-politique à l'initiative de l'écrivain Mathieu Simonet, auteur de *La Fin des Nuages* (édition Julliard) et du cabinet de conseil en affaires publiques Koz.

Les nuages doivent être appréhendés comme une ressource essentielle et un enjeu de pouvoir. Depuis les années 1940, des expérimentations sont menées dans une cinquantaine de pays pour procéder à leur "ensemencement" afin de provoquer, retarder ou influer l'ampleur des intempéries. L'impact de ces manipulations sur le climat, l'environnement et la santé est encore peu documenté mais elles font craindre une exacerbation des conflits entre États. En 2018, un général iranien a accusé Israël de voler des nuages. Aujourd'hui, l'ensemencement des nuages n'est pas réglementé. Une convention des Nations unies de 1976, signée par la plupart des grandes puissances à l'exception notamment de la France, interdit d'utiliser les nuages comme armes de guerre. En revanche, chaque pays peut faire ce qu'il souhaite sur les nuages qui survolent son territoire dans un contexte pacifique. De plus en plus de personnes (scientifiques, juristes, chercheurs, artistes, citoyens, etc.) s'inquiètent de cette situation et proposent la création d'un "droit des nuages". Les collégiens et lycéens ont déambulé autour du Palais Bourbon pour observer le ciel, et décrire ce qu'ils percevaient sur des cartons bristol qu'ils ont adressés à la présidente de l'Assemblée nationale en guise de participation avec les trois revendications suivantes : 1. Obtenir que la France enclenche le processus pour ratifier la convention ENMOD de 1976 ; 2. Obtenir l'inscription des nuages dans le patrimoine mondial de l'UNESCO ; 3. Obtenir une réglementation sur l'ensemencement des nuages. Les jeunes ont proposé aux députés de lancer une mission d'information afin de prolonger les échanges dans le cadre d'auditions plus formelles, mobilisant l'ensemble des parties prenantes et des ministères concernés.